

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1371

4 juin 2008

SOMMAIRE

Allco LPG (Luxembourg) no 1 S.à r.l.	65766	Korin Luxembourg S.à r.l.	65805
Appleton International S.A.	65807	LB LUX RE Holding S.à r.l.	65791
Ateliers Kräizbiereg	65764	Linane S.à r.l.	65804
Babcock & Brown (Apollo) S.à r.l.	65767	Lindinger Holding S.A.	65791
Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l.	65768	Lindinger Holding S.A.	65798
Beach Group SLF, Luxembourg Branch	65764	Lux-Energy S.A.	65800
Benetton International Property N.V. S.A.	65799	Madiroad S.à r.l.	65804
Bulton S.A.	65764	Maifren Holding S.A.	65763
Burberry Luxembourg (No.1) S.à r.l.	65766	Mandarin Capital Management S.A.	65799
Clarence S.à r.l.	65802	Maral Invest	65763
Cobelfret Lorang Car Carriers	65765	Martek Power	65763
Cofhylux	65763	Martek Power	65762
Cofisi S.A.	65798	Maury Group S.A.	65803
ConZim Sàrl	65785	Maury Group S.A.	65803
Eidosmedia International S.A.	65802	Mayton S.A.	65762
ESP Europe S.à r.l.	65803	Media.Net S.A.	65767
European Financial Company	65798	Mobility Invest	65762
European General Investments	65801	Moneta Holding (Luxembourg) S.A.	65767
F.A.H. Invest S.A.H.	65808	M.S. International Finance S.A.	65807
Farei Services S.A.	65803	M.S. International Finance S.A.	65808
Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A.	65765	Pennington S.à r.l.	65805
Forgital S.A.	65768	Quodre Finance S.A.	65769
German Centre Moscow S.à r.l.	65777	Sabina International S.A.	65791
Grabory S.à r.l.	65804	Stable I S.à r.l.	65800
G.V. Participations S.A.	65799	The Redwood Group Holdings	65765
Hiliana Financière S.A.	65787	TRGIM Holdings	65768
JB Boutique S.à r.l.	65764	UBS (Luxembourg) S.A.	65808
Kapiolani Group S.A.	65801	Verinus S.à r.l.	65802

Mobility Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 119.718.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062180/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Mayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.210.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062183/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martek Power, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.039.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

FIDEUROPE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008062185/657/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martek Power, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 101.039.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 13 mars 2008

L'assemblée décide de désigner comme administrateur Monsieur René CLEDASSOU, directeur général, demeurant au 7, rue Giuseppe Verdi - F-95580 Margency, en remplacement de Monsieur René KATZ, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEUROPE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008062187/657/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Maral Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 124.146.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062188/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Maifren Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.618.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062190/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Cofhylux, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 7.128.

—
Les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

COFHYLUX, Société anonyme

Carlo KIRSCH / Robert ELTER

Référence de publication: 2008062742/4/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

JB Boutique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 2, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 61.611.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062739/3829/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03278. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Bulton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 110.987.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.05.08.

Pour REQUISITION

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062743/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02274. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Ateliers Kräizbiërg, Société Coopérative.

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.238.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062744/5317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03452. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Beach Group SLF, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 110.563.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société en date du 10 mars 2006

- La démission de Mr. Bjarnfredur Olafsson, 5, Suourhus, IS-112 Reykjavik, en tant qu'administrateur de la personne morale de droit étranger dénommée Beach Group SLF, a été acceptée, avec effet au 15 mars 2006.

- Mr. Gardar Valdimarsson, Flyorugranda 4, Reykjavik, a été nommé en tant qu'administrateur de la personne morale de droit étranger dénommée Beach Group SLF en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 15 mars 2006.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063259/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01822. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

The Redwood Group Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.646.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 28 janvier 2008

- Monsieur Hermanus R.W. Troskie, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est par la présente démis de ces fonctions de Gérant de la société avec effet au 1^{er} février 2008;

- Monsieur Pierre-Alexandre Humblot, né le 2 décembre 1974 à Nancy, France, et résidant à 32, op der Sterz, L-5823 Fentange, Luxembourg, est par la présente nommé Gérant de la société avec effet au 1^{er} février 2008, et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 08 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008063260/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02934. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

"CLCC" S.A., Cobelfret Lorang Car Carriers, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.290.

EXTRAIT

En date du 13 mars 2008, Cobelfret Waterways N.V., administrateur, a nommé comme représentant permanent Monsieur Pierre Cigrang, demeurant à Sorbenlaan 8 B-2610 Wilrijk.

Pour extrait Conforme

K. Wuytack / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008063244/1380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03150. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.239.

EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 mai 2008:

Les mandats de Monsieur Fernand SASSEL, LUXREVISION S.à r.l. et de Madame Edith REUTER comme administrateurs sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Le mandat de Monsieur Fernand SASSEL comme administrateur-délégué est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Le mandat de FINCONEX S.A. comme commissaire est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND SASSEL & Cie S.A.

Fernand SASSEL

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008063243/8473/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 324.890.075,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.583.

Il résulte de la résolution circulaire des associés de la Société datée du 23 avril 2008 et d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 23 avril 2008 entre la société Burberry Finance Limited, établie et ayant son siège social à 18-22, Haymarket, Londres, SW1Y 4DQ Royaume-Uni (le «Vendeur») et la société Burberry Group PLC, établie et ayant son siège social à 18-22, Haymarket, Londres, SW1Y 4DQ Royaume-Uni (l'«Acheteur») que le Vendeur a cédé à l'Acheteur les 1.447.949 (un million quatre cent quarante-sept mille neuf cent quarante-neuf) parts sociales qu'il détenait dans la Société avec effet au 23 avril 2008.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Burberry Luxembourg Holdings Limited, 11.547.654 parts sociales
- Burberry Group PLC, 1.447.949 parts sociales

Luxembourg, le 07 mai 2008.

Pour Burberry Luxembourg (N^o 1) S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008063245/2134/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Allco LPG (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.342.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 avril 2008

1. Monsieur David SWANNEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Pierpaolo CARAVAGGI, administrateur de sociétés, né à Milan (Italie), le 22 novembre 1971, demeurant professionnellement à I-20121 Milan (Italie), 40, Corso Venezia, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 06/05/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Allco LPG (Luxembourg) no 1 S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008063240/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Moneta Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 72.535.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 mai 2008

1. La société à responsabilité limitée VGD Luxembourg S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 05/05/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MONETA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008063247/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Babcock & Brown (Apollo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 129.005.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 25 avril 2008 sous seing privé que:

Babcock & Brown Apollo Limited, une société de droit malte, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, VLT-1455 Valletta, Malta, a cédé un total de 50 parts sociales de la société Babcock & Brown (Apollo) Sarl, suite:

- Les 50 parts sociales tenues par la Société ont été transférées à BBEIF Malta (Brisa) Limited, une société de droit malte, ayant son siège social a 171, Old Bakery Street VLT-1455 Valletta, Malta.

Suite à ce transfert, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

BBEIF Malta (Brisa) Limited	369 parts sociales
BBGP Malta (Brisa) Limited	131 parts sociales

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063252/8106/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Media.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.077.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour MEDIA.NET S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063232/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02266. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 342.525,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.320.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 29 avril 2008 sous seing privé que:

B&B MH 6 Co. Limited, une société de droit malte, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, VLT-1455 Valletta, Malta, a cédé un total de 1876 parts sociales de la société Babcock & Brown (Serifali) Sarl, suite:

- Les 1876 parts sociales tenues par la Société ont été transférées à BBGP Odense Malta Limited, une société de droit malte, ayant son siège social a 171, Old Bakery Street VLT-1455 Valletta, Malta.

Suite à ce transfert, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

B&B MH 6 Co. Limited	4521 parts sociales
BBGP Odense Malta Limited	9180 parts sociales

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

David DUJACQUIER.

Référence de publication: 2008063253/8106/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04056. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

TRGIM Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.647.

Extrait des résolutions adoptées date du 28 janvier 2008

- Monsieur Hermanus R.W. Troskie, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est par la présente démis de ces fonctions de Gérant de la société avec effet au 1^{er} février 2008;

- Monsieur Pierre-Alexandre Humblot, né le 2 décembre 1974 à Nancy, France, et résidant à 32, op der Sterz, L-5823 Fentange, Luxembourg, est par la présente nommé Gérant de la société avec effet au 1^{er} février 2008, et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 08 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063258/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02937. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Forgital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.925.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour FORGITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063231/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02268. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Quodre Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.444.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh of May.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 114.252,

hereby represented by Mrs Sandrine ANTONELLI, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal

which proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "QUODRE FINANCE S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 4. Corporate object. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-), divided in three thousand one hundred (3,100) shares having a par value of TEN EURO (€ 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to TWO MILLION EURO (€ 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of TEN EURO (€ 10.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of November at 11.30 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) by the sole signature of the managing director, or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30th of June the following year.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of June 2008.

b) The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 114.252.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand eight hundred Euro (€ 1,800.-).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mrs Sandrine ANTONELLI, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Mrs Catherine GUFFANTI, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) The public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 114.252,

represented by its permanent representative Mrs Claire SABBATUCCI, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, who can act in the name and on behalf of the Company.

3) Has been appointed statutory auditor:

The public limited company TRUSTAUDIT S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 73.125.

4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5) The registered office of the company is established in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "QUODRE FINANCE S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi du mois de novembre à 11.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année prochaine.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents Euros (€ 1.800,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - b) Madame Catherine GUFFANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - c) La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, représentée par son représentant permanent par Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, laquelle peut agir au nom et pour le compte de la Société.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ANTONELLI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 mai 2008. Relation: ECH/2008/616. — Reçu cent cinquante-cinq euros (31.000,- à 0,5% = € 155,-).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008063652/201/452.

(080071299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

German Centre Moscow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 138.438.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the ninth of May.

Before Maître Karine REUTER, notary public residing in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

LBBW IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A., a public limited company under Luxembourg law with its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under the number B 127.848,

here represented by Mario DI STEFANO by virtue of a power of attorney given on 30 April 2008 in Luxembourg,

himself represented by Ole MARQUARDT by virtue of a sub power of attorney given on 7 May 2008 in Luxembourg.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, as mentioned above, acting through its proxyholder, has decided to form a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in accordance with the following articles of association.

Art. 1. There is hereby formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of "German Centre Moscow S.à r.l." ("the Company") which will be governed by the present articles of association as well as by the respective laws and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

Art. 2. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Managers.

Art. 3. The Company's object is the acquisition, development, administration, management, exploitation, marketing, sponsorship and disposal of real estate projects or parts of such projects, furthermore the use, exchange and disposal in any way of real estate and rights of any kind connected to real estate, within the Grand Duchy of Luxembourg as well as in any other country; it may also accomplish any commercial or financial operation with regard to the acquisition and disposal, use and exploitation of movable goods and any rights related thereto.

The Company's object is further the participation in businesses and companies of any kind and the establishment, development, administration and supervision of businesses and companies. The Company may acquire its participations by subscription, contribution in kind, exercise of option rights and in any other way, manage and exploit them and dispose of them by sale, assignment, exchange or in any other way.

The Company may use its means to create, administer, develop and exploit a portfolio consisting of securities and patents of any kind and origin. For this it may acquire all kinds of securities by purchase, subscription or in any other way and alienate them by sale, assignment, exchange or in any other way.

The Company may give loans and grant advance payments and sureties to and for the benefit of its subsidiaries, affiliated companies or any other company in which it has an economic interest, as well as to companies belonging to the same group of companies, and support them in any way, under reserve and allowing for the respective legal provisions and without carrying on a bank business or of the financial sector. Moreover, it may borrow in any form with or without guaranty and mortgage, issue debt securities, loan notes or other debt instruments, pledge or otherwise hypothecate for the benefit of its own creditors or for the benefit of creditors of companies of the aforementioned kind.

The Company may furthermore transact all commercial and industrial businesses which are directly or indirectly connected with the aforementioned Company objects or might facilitate them or bring forward their realization.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The Company's subscribed capital is fixed at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR), represented by nine hundred ninety two (992) class A shares and two hundred forty eight (248) class B shares, altogether one thousand two hundred forty (1,240) shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each.

The shareholder(s) of class A shares will also be called "Class A Shareholders", the shareholder(s) of class B shares will hereafter also be called "Class B Shareholders".

The shares are subscribed as follows:

1. LBBW IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A.	992 class A shares
2. LBBW IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A.	<u>248 class B shares</u>
Total:	1.240 shares

All these shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

The share capital can be increased or decreased at any time subject to Art. 169 of the Law of 1915.

Art. 6. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company; otherwise the Company is authorized to suspend the exercise of the rights connected with the shares until such appointment has occurred.

Art. 7. Between shareholders the shares are freely transferable. The assignment of shares between living persons to such persons who are not shareholders requires the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital, given in a general meeting of shareholders. Assignments become legally effective towards the Company and third parties after having been delivered to the Company according to Art. 1690 of the Civil code (Code civil) or after having been accepted by the Company by virtue of a notarial deed or private deed. In case of a transfer by cause of death Article 189 of the Civil code applies with the proviso that the transfer to any third parties, including to successors who have a right to the legal portion and the transfer to the surviving spouse also require the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

Art. 8. Resolutions of the general meeting of shareholders are made by simple majority. However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may be represented by virtue of a written proxy. The proxyholder need not be a shareholder or Manager.

Art. 9.

9.1. Appointment, formation and power of the Board of Managers

The Company is managed by one or several managers (the "Managers") who need not be shareholders and who, in case of plurality of Managers, constitute a board of Managers (the "Board").

Managers are either appointed as class A Managers or as class B Managers. Class A Managers are appointed from a list of candidates proposed by a majority of class A shareholders, class B Managers are appointed from a list of candidates proposed by a majority of class B shareholders.

The number of Managers is fixed and the members of the Board are appointed, revoked and replaced by a resolution adopted by shareholders representing more than half of the share capital. Thereby and according to the following provisions, appointments and revocations are effected in a way that there are always at least two class A Managers and one class B Manager in office.

In the aforementioned resolution the shareholders fix the power inherent in the Managers' mandates as well as their duration. If no duration is specified, they are appointed for an unlimited duration. The Managers may be reelected; they may be dismissed at any time and without cause or indemnity by the shareholders with the aforementioned majority of votes.

The Board shall elect one of its members to serve as Chairman of the Board who shall serve for such period as is determined by the Board. The Chairman of the Board shall not be entitled to a casting vote.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

Art. 9.2. Decision making process of the Board of Managers. The Board can only validly decide if at least one class A Manager takes part in the vote and if at least a majority of all Managers is present or represented at a meeting; however, decisions can be taken by circular resolution.

All Board meetings shall be convened by the Chairman of the Board or any two (2) Managers by a convening notice stating the agenda and comprising copies of any relevant papers to be discussed.

A Manager can be represented by another Manager; however a Manager can not represent more than one other Manager.

The Board shall meet at least once every three calendar months ("Quarterly Board Meeting"). The Quarterly Board Meetings are convened at least fourteen (14) days before the meeting unless a shorter term is necessary in the Company's interest. If all Managers are present or represented and if the Managers not present or represented at the meeting have also renounced to the aforementioned notice, the Board may decide without previous convening notice. Meetings which are held due to an appointment schedule which was decided on by the Board do not require a convening notice.

If all the Managers agree or if a majority of the Managers, including a class B Manager, decide or agree that the interests of the Company would be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at a Board meeting were not dealt with as a matter of urgency, the Managers shall convene a Board meeting before the next scheduled Quarterly Board Meeting, the fourteen (14) day notice period specified in this clause shall not apply and not less than seventy two (72) hours' notice of such Board meeting ("Extraordinary Board Meeting") shall be given to the Managers, together with an agenda identifying in reasonable detail the issues to be considered by the Managers at such Extraordinary Board Meeting and copies of any relevant papers to be discussed at the Extraordinary Board Meeting.

Decisions of the Board may be taken by means of personal attendance or by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by all Managers present. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Art. 9.3. Representation of the Company. The Company is represented by the joint signature of two (2) Managers. The Board may elect for the day to day administration of the Company an Executive Manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the delegation by the Board.

The delegation in favor of a member of the Board shall entail the obligation for the Board to report each year to the ordinary meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the Executive Manager.

The Board may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, which may also be non-shareholders.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The agent's authorization may be revoked by the Board at any time without cause or indemnity.

In case of an appointment of an ad hoc agent according to the proceeding Article 9.3., the Company is represented by the sole signature of the ad hoc agent, provided he acts within the limits of the delegation by the Board.

Art. 9.4. Reserved Matters. To the extent permitted by law, decisions on the following matters require the approval of the shareholder(s):

- a) The making of any petition or passing of any resolution for winding- up, or the making of an application for an administration order in respect of, the Company's subsidiaries;
- b) Any amendment to the Articles of Association or foundation documents of any of the Company's subsidiaries;
- c) The declaration or payment by the Company's subsidiaries of any dividend in excess of thirty (30) percent of the distributable after tax profits for the year ending prior to the date of such declaration or payment of dividend or of the distributable interim dividends of the Company as defined in Article 13;
- d) The acquisition of any shares or other interest in, or making of any investment in, another company or business, or the incorporation of any subsidiary;
- e) The participation by the Company or any of its subsidiaries in any partnership or joint venture (incorporated or not);

f) Entering into any contract or arrangement of a material nature outside the normal course of business including, without limitation, the disposal of a material part of the business or undertaking of the Company or any of its subsidiaries;

g) Approval of any business plan and budget and any material change in the nature or scope of the business of the Company or the commencement of any new business not being ancillary or incidental to such business, including any amendments or changes to the business plan or budget;

h) The closing down of any business operation or the disposal or dilution of its interest in any of its subsidiaries for the time being;

i) The giving of any guarantee, indemnity or other security (other than in the normal course of trading);

j) The creation of any mortgage, charge, lien (other than a lien arising in the ordinary course of trading) or encumbrance on any assets or the granting of an option to acquire any assets.

Art. 10. The Managers and authorized signatories assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the Company to an end. Creditors, beneficiaries and heirs of a deceased shareholder cannot file an application for a garnishment or for the enforcement of other rights with regard to the property or documents of the Company. They have to adhere to the last financial statement to exercise their rights.

Art. 12. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year. Exceptionally, the first financial year starts this day and ends on 31st December 2008.

Art. 13. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the Managers prepare an annual account in the form of a financial statement including profits and losses.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations, expenses and other burdens is allocated as follows:

- Five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital;

- the remaining amount is at the disposal of the shareholders.

The class A shares, representing eighty per cent (80%) of the share capital, entitle to seventy per cent (70%) of the distributed dividends and the class B shares, representing twenty per cent (20%) of the share capital, entitle to thirty per cent (30%) of the distributed dividends.

The Board may decide to pay out an advance payment on dividends at any time out of profits available for distribution. In such case, an interim financial statement has to be established from which results the availability of the financial means needed for the payment and which shall not be older than two months at the moment of the decision hereon.

Art. 14. In case of a winding-up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators which need not be shareholders, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference is made to the provisions of the Law of 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Constitutive meeting

Here and now, the sole shareholder, representing the entire subscribed share capital has passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

2) The number of Managers is fixed at three.

3) The following persons are appointed as managers, among which two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager, for an unlimited duration:

a) as Class A Manager for an unlimited duration: Mr Ralf NISAR, Manager, born on 23.12.1957 in Bischofsheim, Germany, residing professionally at Katharinenstraße 20, 70182 Stuttgart, Germany;

b) as Class A Manager for an unlimited duration: Mr Wolfgang HÖRDT, Manager, born on 12.10.1968 in Bonn, Germany, residing professionally at Katharinenstraße 20, 70182 Stuttgart, Germany;

c) as Class B Manager for an unlimited duration: Mr Yury ZAIKIN, Manager, born on 13.06.1960 in USSR, residing professionally at Nautschnyi Projesd 12, Office 48,117820 Moscow, Russia.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausend und acht, den neunten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Redange/Attert, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LBBW IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer RCS B 127.848, hier vertreten durch Mario Di Stefano, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Luxemburg am 30. April 2008,

seinerseits vertreten durch Ole Marquardt, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Luxemburg am 8. April 2008.

Die Vollmachten bleiben nach deren Paraphierung ne varietur durch die Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigelegt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Erschienenen, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zwischen ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die wie vorgenannt Erschienenen errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "German Centre Moscow S.à r.l." ("die Gesellschaft"), der sie diese Satzung sowie die anwendbaren Gesetze und insbesondere das Gesetz vom 10.8.1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form (das "Gesetz von 1915") zu Grunde liegen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft besteht in dem Erwerb, der Erschließung, Verwaltung, Entwicklung, dem Marketing, der Trägerschaft und der Veräußerung im Rahmen von Immobilienprojekten oder Teilen von Immobilienprojekten, des Weiteren in der Nutzung, dem Tausch und der Veräußerung auf welche Art auch immer von Immobilien und Immobilienrechten jeder Art, im Großherzogtum Luxemburg wie in jedem anderen Land; Gegenstand der Gesellschaft ist weiter die Durchführung von jedweden geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, im Hinblick auf den Erwerb und die Veräußerung, die Nutzung und die Verwertung von beweglichen Gütern sowie hiermit verbundenen Rechten.

Zweck der Gesellschaft ist weiter die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) und ist eingeteilt in neunhundertzweiundneunzig (992) Anteile der Klasse A sowie zweihundertachtundvierzig (248) Anteile der Klasse B, insgesamt eintausendzweiundvierzig (1.240) Anteile mit einem Nominalwert von jeweils zehn Euro (10,- EUR).

Die Inhaber von Anteilen der Klasse A. werden nachfolgend auch als "A"-Gesellschafter bezeichnet; die Inhaber von Anteilen der Klasse B nachfolgend auch als "B"- Gesellschafter.

Die Anteile werden wie folgt gehalten:

1. LBBW IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A.	992 Anteile der Klasse A
2. LBBW IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A.	248 Anteile der Klasse B
Insgesamt:	<u>1.240 Anteile</u>

Die Anteile wurden voll in bar einbezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft die Summe von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Das Gesellschaftskapital kann unter den in Artikel 169 des Gesetzes von 1915 festgelegten Bedingungen jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile zur Beteiligung an den Aktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Anteil an. Soweit mehrere Personen an einem Anteil berechtigt sind, so haben sie gegenüber der Gesellschaft eine Person als Inhaber des Anteils zu bezeichnen; ansonsten ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung der mit den Anteilen verbundenen Rechte auszusetzen bis eine solche Bezeichnung erfolgt ist.

Art. 7. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der in einer Gesellschafterversammlung gegebenen Genehmigung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde angenommen worden sind. Für Übertragungen von Todes wegen gelten die Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes von 1915 mit der Maßgabe, dass auch Übertragungen an pflichtteilsberechtigte Erben und an den überlebenden Ehegatten der Genehmigung durch Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel der durch die überlebenden Gesellschafter gehaltenen Anteile vertreten.

Soweit es nur einen einzigen Gesellschafter gibt sind Übertragungen an Dritte frei.

Art. 8. Die Gesellschafterversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über die Änderung der Satzung sind nur rechtsgültig, soweit sie von einer Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Jeder Gesellschafter ist in der Gesellschafterversammlung stimmberechtigt und hat so viele Stimmen, wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer schriftlichen Vollmacht rechtsgültig vertreten lassen. Der Vertreter braucht nicht ein Gesellschafter oder Geschäftsführer zu sein.

Art. 9.

9.1. Ernennung, Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführerrates

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer (die "Geschäftsführer") verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen und die einen Geschäftsführerrat als Gremium bilden (der "Geschäftsführerrat").

Die Geschäftsführer werden entweder als "A"-Geschäftsführer oder als "B"-Geschäftsführer ernannt. Die "A"-Geschäftsführer werden unter den von einer Mehrheit der "A"-Gesellschafter vorgeschlagenen Personen bestimmt. Die "B"-Geschäftsführer werden unter den von einer Mehrheit der "B"-Gesellschafter vorgeschlagenen Personen bestimmt.

Die Zahl der Geschäftsführer wird bestimmt und die Mitglieder des Geschäftsführerrates werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten. Dabei werden nach Maßgabe der nachfolgenden Bestimmungen die Ernennungen und Abberufungen so durchgeführt, dass immer jeweils mindestens zwei "A"- und ein "B"-Geschäftsführer Mitglied des Geschäftsführerrates sind.

Die Gesellschafter bestimmen in dem vorstehend bezeichneten Beschluss die Befugnisse und die Dauer des Mandats der Mitglieder des Geschäftsführerrates. Wenn keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden; sie können auch ohne Grund und Entschädigung jederzeit von den Gesellschaftern mit der im vorangegangenen Absatz angegebenen Mehrheit abberufen werden.

Der Geschäftsführerrat kann eines seiner Mitglieder als Vorsitzenden des Geschäftsführerrates wählen, wobei die Dauer seiner Amtszeit von dem Geschäftsführerrat bestimmt wird. Die Stimme des Vorsitzenden des Geschäftsführerrates hat keine entscheidende Wirkung.

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, in Übereinstimmung mit Artikel 9 der gegenwärtigen Satzung.

9.2. Abstimmungsverfahren des Geschäftsführerrates

Der Geschäftsführerrat kann nur rechtsgültig beschließen, wenn mindestens ein "A"-Geschäftsführer anwesend und wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist; er kann auch Beschlüsse im Umlaufverfahren fassen.

Sitzungen der Geschäftsführung werden per Einberufung durch den Vorsitzenden des Geschäftsführerrats oder von zwei Geschäftsführern unter Angabe der Tagesordnung und Vorlage von Kopien eventuell vorhandener diskussionsbedürftiger Unterlagen.

Ein Geschäftsführer kann auch durch einen anderen Geschäftsführer vertreten werden; dabei kann ein Geschäftsführer jeweils nur einen anderen Geschäftsführer vertreten.

Der Geschäftsführerrat tritt mindestens alle drei Monate zu einer Sitzung zusammen ("Quartalstreffen"). Sitzungen der Geschäftsführung werden mindestens vierzehn (14) Tage vor der Geschäftsführerversammlung einberufen, es sei denn, dass im Interesse der Gesellschaft eine kürzere Einberufungsfrist erforderlich ist. Soweit alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind oder auf eine solche Einberufung durch die bei der betreffenden Sitzung nicht anwesenden oder vertretenen Mitglieder der Geschäftsführung verzichtet wurde, kann der Geschäftsführerrat auch ohne vorherige Einberufung entscheiden. Versammlungen, welche wie in einem von dem Geschäftsführerrat per Beschluss gefassten Terminplan vorgesehen abgehalten werden, bedürfen keiner gesonderten Einberufung.

Sofern die Geschäftsführer oder eine Mehrheit der Geschäftsführer, einschließlich eines "B"- Geschäftsführers, darin übereinstimmen, dass die Interessen der Gesellschaft in nicht unerheblicher Weise beeinträchtigt würden, wenn eine für eine Sitzung des Geschäftsführerrats zur Beratung vorgesehene Angelegenheit nicht dringend erörtert wird, berufen die Geschäftsführer eine Sitzung des Geschäftsführerrats vor dem nächsten Quartalstreffen ein ("außerordentliche Sitzung des Geschäftsführerrats"). In diesem Fall ist die im vorangehenden Absatz genannte Frist von vierzehn (14) Tagen nicht anwendbar; die Einberufung darf jedoch nicht weniger als 72 Stunden vor der außerordentlichen Sitzung des Geschäftsführerrats stattfinden und muss mit einer detaillierten Aufstellung der zu erörterten Tagesordnungspunkte und Kopien etwa vorliegender Unterlagen versehen werden.

Sitzungen des Geschäftsführerrats können mittels persönlicher Anwesenheit oder per Telefonkonferenz oder sonstiger Kommunikationsmittel, welche den Teilnehmern erlaubt, miteinander so zu kommunizieren, dass jeder den anderen hören und verstehen kann, abgehalten werden. Die Protokolle jeder Sitzung werden von allen anwesenden Geschäftsführern unterzeichnet. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterschrieben sind, haben die gleiche Wirkung wie die in einer Sitzung des Geschäftsführerrats gefassten Beschlüsse.

Über die Sitzungen des Geschäftsführerrates wird jeweils ein Protokoll erstellt und von den anwesenden Geschäftsführern unterzeichnet.

9.3. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird wirksam vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern. Der Geschäftsführerrat kann einen Geschäftsführer für die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft wählen, der die Gesellschaft durch seine Alleinunterschrift wirksam vertritt, vorausgesetzt er handelt innerhalb seiner Vertretungsbefugnis.

Die Bestimmung eines Geschäftsführers für die tägliche Geschäftsführung führt zur Verpflichtung des Geschäftsführerrates für jede ordentliche Gesellschafterversammlung einen Bericht über das Gehalt, Gebühren oder jede sonstige Vorteilsgewährung anzufertigen, die dem Geschäftsführer für die tägliche Geschäftsführung gewährt worden ist.

Der Geschäftsführerrat kann Vollmacht für besondere Aufgaben an einen oder mehrere "Ad-Hoc" Vertreter gewähren, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der Geschäftsführerrat bestimmt für diesen Vertreter den Umfang der Vollmacht, seine Vergütung, die Dauer der Vollmacht und alle anderen Bedingungen der Vertretung.

Die Bevollmächtigten können jederzeit ohne Angabe von Gründen und ohne Anspruch auf eine Abfindung abberufen werden.

Im Falle der Bevollmächtigung eines "Ad-Hoc" Vertreters nach vorstehendem Artikel 9.3. wird die Gesellschaft wirksam durch die Unterschrift des bevollmächtigten "Ad-Hoc" Vertreters vertreten, vorausgesetzt er handelt innerhalb seiner Vertretungsbefugnis.

9.4. Angelegenheiten unter Vorbehalt

In dem von dem Gesetz erlaubten Umfang bedürfen folgende Beschlüsse der Zustimmung der Gesellschafter:

- a) Die Anfertigung von jeder Erklärung oder Erlass eines Auflösungsbeschlusses, oder die Beantragung der Auflösung in Bezug auf Tochtergesellschaften der Gesellschaft;
- b) Eine Satzungsänderung oder Änderung der Gründungsdokumente von Tochtergesellschaften der Gesellschaft;
- c) Die Erklärung oder Zahlung von Dividenden der Tochtergesellschaften der Gesellschaft, die mehr als dreißig (30) Prozent des ausschüttungsfähigen Gewinns nach Steuern betragen, entsprechend des letzten Geschäftsjahres vor der Erklärung oder der Gewinnausschüttung oder von der in Artikel 13 definierten Zwischengewinnausschüttung der Gesellschaft;
- d) Der Erwerb von Gesellschaftsanteilen oder anderen Anteilen, oder jede andere Investition an einem anderen Unternehmen, oder die Gründung einer Tochtergesellschaft;
- e) Die Beteiligung der Gesellschaft oder einer ihrer Tochtergesellschaften in jeder Partnerschaft oder Kooperationsvereinbarung (vor der nach deren Gründung);

f) Das Eingehen eines Vertrages oder einer Vereinbarung wesentlicher Art außerhalb der normalen Geschäftsbetriebs einschließlich, ohne Einschränkung, die Vereinbarung eines wesentlichen Teils einer solchen Vereinbarung oder Unternehmung der Gesellschaft oder einer ihrer Tochtergesellschaften;

g) Genehmigung eines Business-Plans und dessen Budgets und jede wesentliche Änderung in Art oder Umfang der Geschäfte der Gesellschaft oder der Beginn eines neuen Geschäfts, das nicht nur aus Nebenabreden oder Begleitscheinungen des laufenden Geschäftsbetriebs besteht, einschließlich etwaiger Ergänzungen oder Änderungen des bestehenden Business-Plan oder des Budgets;

h) Die Beendigung eines laufenden Geschäfts oder der Beteiligung an einer Tochtergesellschaft der Gesellschaft;

i) Die Erklärung von Garantien, Entschädigungen oder anderen Sicherheiten (außerhalb des üblichen Geschäftsbetriebs);

j) die Eingehung einer Hypothek, Belastung, Pfandrechts (soweit abweichend vom üblichen Geschäftsbetrieb) oder Belastung auf von Vermögenswerten oder die Gewährung einer Option zum Erwerb von Gesellschaftsvermögen.

Art. 10. Hinsichtlich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer und Bevollmächtigten als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Der Tod, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters haben nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Pfändung oder die Geltendmachung sonstiger Rechte hinsichtlich von Eigentum der Gesellschaft oder Unterlagen der Gesellschaft stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 13. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Rückstellungen und sonstigen Lasten verbleibende Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, bis diese 10% des gezeichneten Kapitals erreicht;

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Die Inhaberschaft von Anteilen der Klasse A, die achtzig (80%) Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen, berechnen zu siebzig (70%) Prozent der Gewinnverteilung der Gesellschaft und die Anteile der Klasse B, die zwanzig (20%) des Gesellschaftskapitals darstellen, berechnen zu dreißig (30%) Prozent Gewinnverteilung der Gesellschaft.

Der Geschäftsführerrrat ist berechtigt zu jeder Zeit über die Ausschüttung von Vorabdividenden zu beschließen und diese durchzuführen.

In diesem Fall muss eine Zwischenbilanz erstellt werden, aus der sich die Verfügbarkeit der für die Ausschüttung erforderlichen Mittel ergibt; diese darf im Zeitpunkt des Beschlusses nicht älter sein als zwei Monate.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 15. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen und insbesondere auf die Bestimmungen des Gesetzes von 1915.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft im Zuge ihrer Gründung entstehen, werden auf eintausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR) geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann hat die Alleingeschafterin, als Vertreterin des Gesellschaftskapitals, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum Sitz der Gesellschaft wird die L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl, bestimmt.
2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf drei (3) festgelegt.
3. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer benannt, wobei zwei von ihnen als Klasse "A" und einer als Klasse "B" Geschäftsführer benannt werden:
 - a) Zum "A"-Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Ralf NISAR, Geschäftsführer, geboren am 23.12.1957 in Bischofsheim, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart;
 - b) Zum "A"-Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Wolfgang HÖRDT, Geschäftsführer, geboren am 12.10.1968 in Bonn, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart;

c) Zum "B"-Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Yury ZAIKIN, Geschäftsführer, geboren am 13.06.1960 in Russland, geschäftsansässig in Nautschnyi Projesd 12, Büro 48, 117820 Moskau, Russland.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass auf den Wunsch der erschienenen Parteien diese Satzung in englischer Sprache, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache abgefasst wird, wobei im Fall von Abweichungen die englische Fassung ausschlaggebend sein soll.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: MARQUARDT, REUTER.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mai 2008. Relation: RED/2008/567. — Reçu: soixante-deux euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 15 mai 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008063649/7851/436.

(080071216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

ConZim Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 141, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 138.442.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht, den vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

Sind erschienen:

1.- Herr Dr. René Jean ZIMMER, Chemie-Ingenieur, geboren in Dudelange, am 14. März 1943, wohnhaft in 141, rue Ernest Beres, L-1232 Howald, Luxemburg;

2.- Herr Yves Eugène Jean ZIMMER, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 15. Februar 1981, wohnhaft in 141, rue Ernest Beres, L-1232 Howald, Luxemburg.

Diese Komparenten ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines auf Planung, Consulting, Projektmanagement im wissenschaftlich-technischen Bereich tätigen Ingenieurbüros einschließlich Herstellung, Handel, Import-Export von Geräten und Materialien sowie Verkauf von Lizenzen und Autorenrechten.

Die Gesellschaft kann jedoch auch alle anderen gewerblichen Tätigkeiten ausüben soweit diese nicht besonders gesetzlich geregelt sind.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche geeignet sind, den Gesellschaftszweck mittelbar oder unmittelbar zu fördern.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich in jeder Form an anderen Gesellschaften beteiligen und zwar unabhängig von deren Gesellschaftszweck. Die Beteiligungsunternehmen kann die Gesellschaft sowohl in der ihr genehm erscheinenden Art finanziell unterstützen, als sich auch für diese verbürgen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "ConZim SARL".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Howald.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500,-) und ist eingeteilt in HUNDERT (100) Geschäftsanteile zu je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-).

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates, verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich, wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zwei tausend und acht.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,00) abgeschätzt.

Kapitalzeichnung

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Dr. René Jean ZIMMER, vorgeannt, neunzig Anteile	90
2.- Herr Yves Eugène Jean ZIMMER, vorgeannt, zehn Anteile	10
Total: HUNDERT ANTEILE	100

Die Anteile wurden voll und ganz eingezahlt, mit einer Barzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf 2 festgesetzt.
2. Herr Dr. René Zimmer, vorgeannt, wird auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer ernannt.

3. Herr Yves Zimmer vorgenannt, wird auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet. Sind mehrere Geschäftsführer ernannt, so wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet. Im übrigen hat der Geschäftsführer, auf dessen Qualifikation die Niederlassungserlaubnis der Gesellschaft basiert, eine obligatorische Mitzeichnungsbefugnis für den Teil der Niederlassungserlaubnis, der auf Grund seiner beruflichen Qualifikation ausgestellt worden ist.

Die Adresse der Gesellschaft lautet: 141, rue Ernest Beres, L-1232 Howald, Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Esch/Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Zimmer, Zimmer, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 30/4/08. Relation: EAC/2008/5912. — Reçu trente et un euros vingt-cinq cents (12.500,- à 0,25% = 31,25).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 mai 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008063650/219/105.

(080071283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Hiliana Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.443.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 avril 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et la comparante, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de HILIANA FINANCIERE S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement et de nommer un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Au cas où le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Au cas où la société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou par l'administrateur unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de novembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. Les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes; les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent; les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original dans les cas où les délibérations de l'assemblée ont été constatées par acte notarié, par le notaire dépositaire de la minute en cause, sinon par la personne désignée à cet effet par les statuts, ou à défaut, par le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace, ces personnes répondant des dommages pouvant résulter de l'inexactitude de leur certificat.

Si la société compte un associé unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet et se terminera le trente juin de l'année prochaine.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par la loi du 25 août 2006.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Madame Sandrine ANTONELLI, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Madame Claudine BOULAIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, représentée par son représentant permanent par Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, laquelle peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ANTONELLI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 mai 2008. Relation: ECH/2008/615. - Reçu cent cinquante-cinq euros (31.000,- à 0,5% = 155,-).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008063651/201/195.

(080071287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Sabina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 38.129.

Il est porté à la connaissance de tous du changement de nom de l'administratrice précédemment dénommée Sabina BASTIANINI-RICCA en Sabina BASTIANINI.

Pour mention, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063580/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Lindinger Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 53.398.

Extrait de résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 07 mars 2008

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012 comme suit:

Administrateur: Monsieur Kim LINDINGER, directeur de société demeurant professionnellement au 127, route du Vin L-5416 EHNEN

Administrateur: Madame Viviane KORONOWSKI, employée privée, demeurant professionnellement au 127, route du Vin L-5416 EHNEN

Administrateur: Madame Morgane DETRAIT, employée privée, demeurant professionnellement au 127, route du Vin L-5416 EHNEN

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. avec siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/4/2008.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008063577/1134/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

LB LUX RE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.451.

STATUTES

In the year two thousand and eight. On the twenty-fourth of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company LEHMAN BROTHERS U.K. HOLDINGS (DELAWARE) INC., registered with the "Division of Corporations" of the State of Delaware under number 2451444, with its registered office at 19808 Wilmington, Delaware (United States of America), 2711 Centreville Road, Suite 400,

here represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Ms Laetitia LENTZ, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the amended Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "LB LUX RE Holding S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) share quotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share quota. If a share quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the share quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the two hundred and fifty (250) share quotas with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

All the two hundred and fifty (250) share quotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

Mrs Adriana DE ALCANTARA, company director, born in Sao Paulo (Brazil), on July 29, 1970, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, and Mr Marcel STEPHANY, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4, 1951, residing professionally at L-7268 Luxembourg, 23, cité Aline Mayrisch, are appointed managers of the category A for an unlimited duration.

Second resolution

Mr Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, are appointed managers of the category B for an unlimited duration.

Third resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société LEHMAN BROTHERS U.K. HOLDINGS (DELAWARE) INC., enregistrée auprès du "Division of Corporations" de l'Etat du Delaware sous le numéro 2451444, avec siège à 19808 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 2711 Centreville Road, Suite 400,

ici représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "LB LUX RE Holding S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait

l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Adriana DE ALCANTARA, administrateur de sociétés, née à Sao Paulo (Brésil), le 29 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, et Monsieur Marcel STEPHANY, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, demeurant professionnellement à L-7268 Luxembourg, 23, cité Aline Mayrisch, sont nommés gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, sont nommés gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2008, Relation GRE/2008/1923. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008063656/231/335.

(080071472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Cofisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.680.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 08 mai 2008

L'assemblée révoque Monsieur Domenico PETRELLA de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée nomme Madame Madeleine SIMEON, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063579/1134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Lindinger Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 53.398.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration le 07 mars 2008

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Kim LINDINGER, directeur de société, demeurant professionnellement au 127, route du Vin L-5416 EHNEN aux fonctions de Président du Conseil d'administration et d'administrateur délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2008.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008063578/1134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

EUFICO, European Financial Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 11.412.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de H.R.T. Révision Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes et nomme en remplacement la Fiduciaire HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008063548/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.240.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2008

Il résulte dudit procès verbal:

- Que Mr. Marcel Stephany, ayant son adresse à 23, Cité Aline Mayrich, L-7268 Bereldange a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 14 janvier 2008.

Que la société Deloitte S.A., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet au 14 janvier 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063552/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

G.V. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.861.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 avril 2008 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société FGS CONSULTING LLC de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société BF CONSULTING Sàrl, ayant son siège social 1, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008063553/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Benetton International Property N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 89.123.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 17 avril 2008 que le mandat d'administrateur de la personne suivante a été reconduit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Giuseppe Mazzocato, né le 11 août 1958 à Montebelluna (Italie), ayant son adresse au 12, rue J. Engling L-1466 Luxembourg

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 17 avril 2008 que le mandat d'administrateur-délégué de la personne suivante n'a pas été reconduit:

- Monsieur Giuseppe Mazzocato, né le 11 août 1958 à Montebelluna (Italie), ayant son adresse au 12, rue J. Engling L-1466 Luxembourg

Il résulte également de cette Assemblée Générale Annuelle en date du 17 avril 2008 que le mandat de commissaire aux comptes de la société suivante a été reconduit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2008:

- PricewaterhouseCoopers N.V., ayant son siège social au 200 Amstelstation, Prins Bernhardplein JB 1097 Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée sous le numéro 34180285.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008063558/4170/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Stable I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.133.

—
EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 12 février 2008, Paine & Partners Capital Fund III, LP et Paine & Partners Capital Fund III Co-Investment, LP ont transféré respectivement toutes leurs 147.375 parts sociales et 2.625 parts sociales dans le capital social de la Société à Stable Holdings Sàrl.

Suite à ce transfert l'actionnariat de la Société est comme suit:

- Stable Holdings Sàrl, 150.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Stable I Sàrl

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2008063560/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Lux-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.202.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 29 avril 2008

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Andrea Castaldo décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 avril 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Christophe Velle, employé privé, né le 28.10.1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur et président;
- Andrea Castaldo, employé privé, né le 20.03.1979 à Pomigliano d'Arco (NA) Italie, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur;
- Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14.12.1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008063576/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Kapiolani Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.579.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 avril 2008

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM Jonathan Lepage, employé privé, né le 27 août 1975, à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Administrateur A et président du conseil;
Luca Checchinato, employé privé, né le 06 décembre 1960 à San Bellino (RO), Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Administrateur A;
Sébastien Schaack, employé, né le 22 juillet 1978, à Thionville (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Administrateur B;
Mme Stéphanie Wlodarczak, employée privée, née le 25 juillet 1983, à Lorient (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Administrateur B.

Commissaire aux comptes:

ComCo SA, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008063581/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 avril 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs, COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET, Koen LOZIE et Jean QUINTUS pour une nouvelle durée, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL pour une nouvelle durée, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008063555/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Clarence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 100.911.

—
Extrait des résolutions adoptées par écrit par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mai 2008

L'associé unique de la Société a constaté et accepté les démissions des membres actuels du conseil de gérance avec effet au 1^{er} mai 2008.

L'associé unique de la Société a nommé Monsieur John E. Capps, ayant son adresse professionnelle au 555 Theodore Fremd Avenue, Suite B302, Rye, NY10580, Etats-Unis d'Amérique et Monsieur Richard T. Sansone, ayant son adresse professionnelle au 555 Theodore Fremd Avenue, Suite B302, Rye, NY10580, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de nouveaux gérants de la Société à compter du 1er mai 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Clarence S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063561/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 120.301.

—
EXTRAIT

En date du 24 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Léonie Marder, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Meike Lakerveld, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 18 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008063562/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Eidosmedia International S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 87.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008063679/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08391. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Maury Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 96.971.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 24 avril 2008, que la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société MAUY GROUP S.A. avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008063573/1268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Farei Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 46.627.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Crauthem en date du 21 janvier 2008

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Claude Famiani, demeurant à 26, rue des Prunelles, L- 5639 Mondorf les Bains à été nommé en tant que président du Conseil d'administration et Monsieur Aldo Famiani, demeurant à L - 4243 Esch/Alzette 16, rue Jean Pierre Michels en tant qu' administrateur et Monsieur Alex. Benoy, demeurant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L -1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Crauthem, le 21 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008063582/510/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Maury Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 96.971.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 24 avril 2008 que Maître Alain LORANG a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société MAUY GROUP S.A. avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008063572/1268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

ESP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 99.954.

—
Extrait d'une résolution du gérant unique

Il résulte d'une résolution du gérant unique prise en date du 6 mai 2008 que Monsieur Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg a été nommé en tant que Fondé de Pouvoir Permanent, avec pleins pouvoirs de substitution, en vue de le représenter et signer en son nom et pour son compte tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

POUR ESP Europe S.à r.l.

Valérie STRAPPA

Mandataire

Référence de publication: 2008063586/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03439. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Grabory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.582.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.756.

—
EXTRAIT

En date du 24 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Léonie Marder, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Meike Lakerveld, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 18 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008063568/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03195. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Madiroad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 861.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.161.

—
EXTRAIT

En date du 24 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Léonie Marder, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Meike Lakerveld, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 18 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008063567/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03198. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 996.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.296.

—
EXTRAIT

En date du 24 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Léonie Marder, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.

- Meike Lakerveld, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 18 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008063569/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pennington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.727.

—
EXTRAIT

En date du 24 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Léonie Marder, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Meike Lakerveld, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 18 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008063565/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Korin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schiffflange, 41, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 138.449.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Boris MERENS, indépendant, né à Luxembourg, le 22 novembre 1977, demeurant à L-3830 Schiffflange, 41, rue des Fleurs,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - raison sociale - durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "KORIN LUXEMBOURG S.à r.l.", (ci-après la "Société").

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Schiffflange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites par l'associé unique Monsieur Boris MERENS, indépendant, demeurant à L-3830 Schifflange, 41, rue des Fleurs.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

65807

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3830 Schifflange, 41, rue des Fleurs.
- 2.- Monsieur Boris MERENS, indépendant, né à Luxembourg, le 22 novembre 1977, demeurant à L-3830 Schifflange, 41, rue des Fleurs, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERENS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2008. Relation GRE/2008/1949. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents 0,5 € 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008063655/231/110.

(080071451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Appleton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063677/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01934. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

M.S. International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.704.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.
LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008063681/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08380. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

M.S. International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.704.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.
LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008063682/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08377. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

F.A.H. Invest S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.426.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/5/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063683/2219/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04154. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.142.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.05.2008.
UBS (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008063684/1561/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03228. - Reçu 98,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.
